FRC 3. 26900

26900

OPINION

Case FRC 12807

DE

P. N. PERRÉE,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE,

MEMBRE DU CONSEIL DES ANCIENS;

Sur la Résolution du 16 Brumaire, an 5, relative à la Loi du 3 Brumaire, an 4 (1).

LA délibération du Conseil des Cinq-cents, sur la loi du 3 brumaire, a mis au jour de grandes vérités.

Qu'ont-elles produit ?

Les amendemens sur lesquels vous délibérez.

Des vérités nouvelles, mûries par la réflexion, vous ont été présentées dans le cours d'une discussion solemnelle.

Quel en est le fruit jusqu'à ce jour ?

L'anxiété dans la détermination du Conseil.

Cette incertitude n'est-elle pas la preuve que le point de difficulté est bien plus dans la position constitutionnelle du Conseil que dans le doute de la constitutionnalité ?

---

(1) Cette opinion n'a pas été prononcée ; la discussion ayant été fermée, lorsqu'un grand nombre de Membres s'étoient fait inscrire pour la parole.

Dans ce rare combat, entre la prudence et la sécurité, quel parti doit prendre le Conseil des Anciens ?

Abbattus par la tempête sur une terre étrangère et inconnue, nous n'avons d'espoir de salut qu'en faisant côte au rivage qui présente le moins de périls.

Ce naufrage même ne sera pas inutile à la chose publique.

La vérité peut paroître maintenant à découvert ; le Conseil a prouvé qu'il savoit la voir et l'entendre.

Que de pas faits vers le bien ! . . . Quand naguères de simples réflexions sur la loi du 3 Brumaire eussent été un attentat.

C'est encore sans doute de ces prestiges qui tiennent plus à l'esprit qu'au cœur, qu'est née la résolution du 16 brumaire, et à laquelle néanmoins peuvent être attachées les destinées de la République.

Ici, la force des raisonnemens, les charmes de l'éloquence, la crainte des reproches, la perspective d'un malheur incertain, tout cède au sentiment de la douleur, à la présence du mal, et j'ose le dire, à la nécessité du devoir.

Vous connoissez, citoyens législateurs, le cercle aussi étroit que respectable où la Constitution a si sagement renfermé le Conseil des Anciens. Choisir est votre unique attribut ; là commencent, là finissent vos fonctions.

Si le Conseil des Cinq-Cents n'a présenté à votre option qu'une alternative malheureuse, vous n'en serez pas moins respectueux pour la Constitution, pas moins fidèles à vos devoirs en prenant le parti qui offre la moindre somme de maux.

Cette marche n'est-elle pas celle de la prudence et de la nature ? Pourriez-vous méconnoître de pareils guides ? vous, dans la sagesse desquels la la loi a confié le dépôt du bonheur public ?

J'essayerai de mettre sous vos yeux les motifs du rejet, et les avantages de l'adoption de la Résolution.

Si la Résolution est rejettée, on voudra encore, au moins pour les prochaines élections que la loi du 3 Brumaire existe dans sa plénitude. Le silence à son égard devient pour les départemens, le signal des persécutions et des vengeances; l'audace et le crime se croyent protégés; l'intrigue se prépare, les assemblées primaires seront le premier théatre de leurs criminelles manœuvres.

Vous savez ce que peut le monstre de l'anarchie.

Sa tête est invisible, ses bras s'étendent sur toute la surface de la République. Ici, vous délibérez. — Par-tout il agit. — Vous dormez. — Il veille et conspire dans l'ombre. — Vous voulez l'ordre, la paix, le respect pour les loix et les propriétés, le bonheur de la patrie; il faut aux anarchistes le désordre, le pillage, le malheur public: il leur faut des places, de l'or, des jouissances, et la plus douce de toutes est la perte des objets éternels de leur effroi, le mérite et la vertu. Sur les dégrés ensanglantés des échafauds les factieux élèvent un trône. — Le pardon est pour eux. — Pour vous, la honte de l'imprévoyance, les désastres de la patrie, les reproches de la postérité.

Vous savez mourir. — Caton aussi s'ensevelit sous les ruines de la République. Il avoit vécu pour la liberté; sa mort ouvrit un vaste champ à la tyrannie.

On oppose à ces craintes la moralité, du peuple français.

Qui oseroit en douter! Et c'est parce que je n'en doute pas, que je crains davantage les complots de cette horde détestable à laquelle se rallie tout ce que la nature et les malheurs du tems ont pu former de plus pervers.

Voyez le vol, l'assassinat s'ériger en profession,

le crime s'honorer de l'échafaud, l'athéisme se jouer de la mort, en joignant aux insultes pour les lois, le mépris de la divinité.

On vous l'a dit : l'olivier de la paix peut s'unir demain aux lauriers cueillis par vos armées triomphantes.

Mais quelle barrière miraculeuse opposerez-vous aux calamités de l'intérieur, si, dès ce moment même vous ne signalez les chefs de l'anarchie, dont les projets varieront d'autant moins que vous les ménagerez davantage ? Voilà le premier des travaux que la liberté et la sureté de la République attendent de votre sollicitude et de votre respect pour la Constitution.

L'approbation de la Résolution semble commander au tems de justifier votre prévoyance, et sur-le-champ même la République en éprouve d'heureux résultats.

Vous secondez les efforts du Conseil des Cinq-cents ; la timide vertu applaudit à la prudence, l'union détermine la confiance, le courage, ce sentiment de ses forces, triomphe de difficultés nouvelles.

Je hasarde une idée qui pourra paroître bisarre : au reste, son exécution ne seroit pas le premier exemple de la mobilité des passions qui n'agitent que trop souvent les grandes assemblées. Là, comme ailleurs, qui peut sonder les replis du cœur humain, et apprécier les riens qui fixent le sort des empires.

L'approbation de la Résolution peut hâter l'instant de la révision de la loi du 3 Brumaire, précipiter sa suppression, et ensevelir avec elle dans l'oubli l'objet de tant de débats.

Quoi qu'il en soit, votre marche uniforme avec vos collègues, trace au Directoire celle qu'il doit suivre. Il n'errera plus dans le vague de choix dont il a failli être la première victime. Reportons ses fautes

aux circonstances difficiles de l'établissement d'un Gouvernement au milieu des factions. La fourberie des méchant pouvoit d'autant plus s'emparer de l'autorité nouvelle, que la modestie, compagne de la vertu, ne cherche ni les faveurs ni les emplois.

D'ailleurs l'art de gouverner, qui n'est que le talent pratique de juger le tems et les hommes, de s'élever au-dessus de soi-même, ne se donne pas avec les places; la nature forme le génie; il se développe par l'étude, et se perfectionne par l'expérience.

Cette réflexion s'applique à nous-même : trop nombreux pour que la flatterie et la séduction nous corrompent, que l'intrigue nous assaille, supérieurs aux vengeances, en avons-nous été plus exempts des passions qui mènent à l'erreur, et de l'erreur à l'injustice?

Je reviens aux craintes qui combattent l'approbation de la résolution.

Je ne serai pas l'écho de ces voix ténébreuses qui répandent avec une fourbe inquiétude de sinistres alarmes; notre commune confiance les repousse dans le néant.

Le règne de la terreur ne peut revenir : vous en offrez pour garant à la France l'heureux génie qui fit le 9 thermidor, qui ferma l'antre des Jacobins, qui étouffa à cette tribune la proposition d'ajourner la constitution; cette divinité bienfaisante veille auprès du Corps législatif et du Gouvernement; elle veille sur la nation entière. L'invariable fermeté à défendre ses droits, sa vie, ses propriétés, est devenue le besoin de tous, la volonté générale de tout ce qui n'est pas le crime. Ce pacte secret entre l'autorité et les gens de bien rend impossible le retour de la terreur.

Il dépend de vous de sceller aujourd'hui ce traité

solemnel, de l'offrir à l'acceptation du peuple qui le regarde d'avance comme le gage de son repos et le terme de ses craintes.

Les oppresseurs de la Convention nationale, les dévastateurs de la France vont être condamnés à la peine du mépris!... Et c'est là l'unique vengeance de tant de forfaits!

L'histoire attentive est prête à tracer le décret que vous allez rendre; elle le transmettra aux races futures, comme un des traits les plus remarquables de la plus étonnante révolution. A côté des erreurs du peuple, qui furent l'ouvrage des factieux, la postérité verra avec admiration sa générosité réfléchie à pardonner des crimes qu'il est au-dessus du pouvoir des Dieux de ne pas punir.

Il me reste à vous soumettre une réflexion déchirante.

Si la résolution est rejettée, la loi du 3 Brumaire existe dans son ensemble.

Que vont devenir ces infortunés qu'elle a précipités dans les cachots, et qu'elle destine à la mort.

Du séjour du malheur des voix lamantables parviennent au Corps législatif; elles crient: « Quel est » donc notre crime! Est-il de n'en pas avoir! Par » quel ordre creuse-t-on notre tombeau avant l'heure » de la nature! Craint-on que les infirmités et la » vieillesse n'agissent pas assez vîte! Quoi! sans » accusation, sans délit, sans instruction, sans » jugement, serons-nous traînés impitoyablement à » l'échafaud!

» Qu'est devenue la garantie des droits des citoyens, » jurée il y a peu de jours par la nation entière dans » la plénitude de sa puissance! Où est donc le res- » pect promis à la vieillesse, au malheur, à l'inno- » cence! »

Vaines réclamations.... Une législation barbare

vous condamne à l'exil, à la mort. Vous futes prêtres, l'identité suffit.... Périssez.... Ainsi l'ordonne le décret du 3 Brumaire.

Représentans du Peuple,

Je lis dans vos ames sensibles; vous ne permettrez pas que le sang innocent soit versé; l'humanité vous conseille, la conscience vous parle, la France vous contemple. Si vous ne pouvez pas donner au peuple les meilleures lois, au moins, comme Solon, donnez lui les plus convenables.

Puissions-nous bientôt toucher à cet heureux moment où la force et l'activité du Gouvernement seront les seules lois de police! Alors aussi les moyens de travail, le retour des idées morales seront les garants de la vertu des citoyens. La République ne connoîtra plus que des amis, et les Français, d'autre sentiment que l'amour de la liberté et de la patrie.

Je vote pour l'adoption de la Résolution.

P. N. PERRÉE.

De l'Imprimerie de la rue des Petits-Augustins, n°. 33, Maison la Rochefoucauld.